

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
A								
	1. Intitulé du projet							
Mise en place d'une ligne de déconditionn	ement de biodéchets sur l'usine de méthanisation	du pôle environnement de Cavigny						
	THIN THE							
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pét	itionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT							
	COULON GERARD							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	COOLON GENAND							
	6 3 0 0 0 4 7 Forme juridique SY	NDICAT MIXTE						
RCS / SIRET 2 5 5 0 0 3 0	6 3 0 0 0 4 7 Forme juridique SY	NDICAT MIXTE						
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1							
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2	2 du code de l'environnement et						
	dimensionnement correspondant du projet	ao code de l'environnement et						
No do antématicat acua antématic	Caractéristiques du projet au regard des se	uils et critères de la catégorie						
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autre							
1-installations classées pour la protection	installation de traitement de biodéchets							
de l'environnement a) autres installations classées pour la	rubrique 2791 -A2 traitement de déchets supérieur ou égal à 10t par j	iour						
protection de l'environnement soumises	traitement de déchets superieur ou égar à rot par	jour						
à autorisation								
LOS TONOS ESTABLISMOS EN TRADE	4. Caractéristiques générales du projet							
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du for	mulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les évent								
	e ligne de déconditionnement de biodéchets dans	l'enceinte de l'unité de						
méthanisation. Celle-ci sera installée dans		ostours présents sur la sita						
	Cette ligne a pour objectif de préparer la matière organique en vue de l'injection dans les digesteurs présents sur le site. En parallèle un agrément SPAN 3 est en cours de demande.							
En paramete an agrenient si 7 il 3 est en es	als de demande.							
NOTICE AND ANALYZED THE HIMPERSON OF THE PROPERTY OF THE PROPE								

4.2 Objectifs du projet

Le Syndicat mixte du Point Fort(SMPF) souhaite diversifier ses activités en traitant des biodéchets sur son unité de méthanisation de Cavigny.

Cette nouvelle activité permettra au SMPF de:

- Diversifier ses ressources financières
- Garantir une production de biogaz optimale pour l'injection dans le réseau de distribution ou la création d'une station de pompage de bioGNV
- Répondre à une demande territoriale de la part d'industriels et de prestataires de collecte privés.

Cette prise en charge par le SMPF répond pleinement aux objectifs territoriaux de l'économie circulaire. Le process consiste à valoriser la matière organique des biodéchets emballés par une extraction mécanique.

Les déchets seront stockés sur une aire de stockage étanche dans l'ancien hall des déchets verts, avec une récupération des jus. Les déchets non emballés réceptionnés seront stockés aussi sur cette aire avant traitement. Ils seront chargés dans le process pour optimiser l'extraction des biodéchets emballés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux du projet consiste uniquement en la mise en place au sol des équipements du process: trémie d'alimentation, tapis, déconditionneur, cuve et armoire commande.

Les différentes parties de la chaine de déconditionnement seront assemblées dans le hall existant.

Un regard de récupération des jus sera installé sur la dalle existante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant la phase d'exploitation, les déchets seront chargés par un engin dans une trémie qui alimente le déconditionneur. ce dernier sépare mécaniquement les emballages de la matière organique.

La soupe organique ainsi récupérée est envoyée vers une cuve, grâce à une pompe. L'envoi par batch vers les digesteurs sera réglé en fonction des besoins et contrôlé par une armoire de contrôle commande asservi au système de contrôle de l'usine de méthanisation.

Les refus seront envoyés vers une benne pour valorisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?							
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet s'intègre sur le site de l'ICPE de Cavigny. La rubrique concernée par ce projet est la 2791 soumis à autorisation. Ce projet							
	n'est pas soumis à une évaluation environnementale.						
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr			on - préciser le				
Surface au sol de l'installation: 200 m ²	eurs caractér	istiques		Valeur(s) Mètres carrés			
Surface au soi de l'histallation. 200 m				Metres carres			
Tonnages estimés:							
- 1ère année (2021): 3 000 tonnes - 2 ème année: 4 000 tonnes				tonnes par an			
- estimation finale: 7 000 tonnes							
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)							
d'implantation	Coordonne	ées géographiques ¹	Long. <u>0 1</u> ° <u>0</u>	8'23"9. Lat. 49°11'13"	9		
Pôle environnement de Cavigny		tégories 5° a), 6° a), b))				
Syndicat Mixte du Point Fort hotel bled		b) 9°a),b),c),d),),12°,13°, 22°, 32°, 34°,					
50620 Cavigny	38°; 43° a)	, b) de l'annexe à					
	l'article R. 1 l'environne	122-2 du code de ment :					
	Point de d		Long °	_'"_ Lat°'" _'"_ Lat°'"	Paris .		
		es traversées :	Long	Lai			
	,						
			NAME OF TAXABLE				
Jo	ignez à votr	e demande les anne	exes n° 2 à c	5			
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une insta	ıllation ou d'un ouvraa	e existant?	Oui X Non			
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage	e a-t-il fait l'objet d'	une évaluat	ion Oui X Non			
environnementale ?				t autorisé au sens des installat	rions		
		classées pour l'enviror			JOHS		
		A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	nis aux rubriqu	ies: 2780-1; 2780-2; 2781-1; 27	'81-2;		
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement	les	3532.					
différentes composantes de votre p							
indiquez à quelle date il a été autor	ise ?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×		Parc naturel régional des marais du cotentin et du bessin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		\boxtimes	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		\boxtimes	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	\boxtimes		Agrément SPAN 3
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			Le trafic routier existant sur le site d'environ 19 000 véhicules par an ne sera que légèrement impacté par le flux des biodéchets, qui ne représente qu'environ 6.5% des tonnages reçu.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Le process sera installé dans l'unité de méthanisation. Le bruit sera donc contenu à l'intérieur du bâtiment.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Le process sera intégré dans un hall de l'unité de méthanisation. Ce hall est en dépression. L'aire vicié est envoyé vers le système de filtration de l'usine. Les déchets vidés sont traités dans les 48h maximum après leur vidage. Ceci limite encore plus le risque d'odeurs. La soupe organique extraite est envoyée en continu dans les digesteurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Aucunes vibrations ne seront engendrées.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Aucunes émissions lumineuses
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	Aucun rejet dans l'air. Tout l'air du hall où se trouve le process est traité.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Aucun rejets liquides
	Engendre-t-il des effluents ?		×	Aucun effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Plastiques qui seront valorisés

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quels :	
	w.			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le process installé fera partie intégranté de l'usine actuelle de méthanisation. Les nuisances potentielles sur le bruit seront confinées au hall dans lequel le process sera installé. L'ensemble du process de déconditionnement est totalement capoté et ne génère très peu de bruit.

Concernant les odeurs générées, elles seront évacuées via le système d'aspiration et de filtration vers le traitement par biofiltre comme toutes les odeurs des halls de l'unité de méthanisation.

Le trafic routier sera minime à la vue des tonnages estimés sur l'unité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'intègre dans une unité de méthanisation soumis à arrêté d'autorisation depuis 2009.

Le process fera partie intégrante de l'usine pour le traitement du bruit et des odeurs.

Une étude des incidences environnementales a été réalisée pour la création du site et ne nécessite donc pas d'être renouvelée pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Un Porter à Co	nnaissances est joint à ce formulaire
	9. Engagement et signature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🔀
Fait à	CAVIGNY le, 25/11/2019
Signature	



Porter à Connaissance

ICPE pour la création d'une ligne de déconditionnement de biodéchets

Tél. 02 33 77 87 00

Syndicat mixte du Point Fort

Hôtel Bled - 50620 CAVIGNY

Sortie n° 8 - Direction « Point Fort Environnement »

Fax: 02 33 77 87 09 – www.smpf50.fr

Courriel: smpf-50@wanadoo.fr

www.smpf50.fr

255 003 063 00047 – APE 8411 Z

SOMMAIRE

1.	Préambule	3
2.	Objet de la demande	3
	Présentation de la demande	
	Origine des déchets	
	Classement ICPE de la demande	
6.	Risque incendie et explosion	6
7.	Plan du site – Implantation de la nouvelle activité	6

1. Préambule

1.1. Présentation du site

Le site du Point Fort est un centre de traitement de déchets, il comprend :

- Une unité de tri mécano-biologique
- Un centre de tri de collecte sélective
- Une aire de stockage du verre

1.2. Situation administrative

Le site fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'exploitation au titre des ICPE ; arrêté n°09-277-CF/CL en date du 10 juillet 2009.

L'autorisation est accordée au SMPF, exploitant du site de Cavigny.

1.3. Classement ICPE

Le site dispose d'un arrêté autorisant la création et l'exploitation d'un pôle environnement comprenant une unité de tri-méthanisation-compostage de déchets ménagers et assimilés résiduels, un centre de tri de déchets ménagers et assimilés pré-triés et de déchets industriels pré-triés, une plate-forme de stockage de verre et une plate-forme de stockage de bois sur la commune de Cavigny en date du 10/07/2009.

2. Objet de la demande

Le projet a pour objet de créer, dans l'unité de méthanisation, une ligne de déconditionnement des biodéchets, pour être traités par méthanisation.

Cette ligne s'intégrera dans le hall initialement prévu pour le broyage des déchets verts (cf. zone bleue sur le plan annexé).

Ce dossier constitue le porter à connaissance du dossier ICPE actuel du PFE, en vue d'acter la modification des activités du site et son ajout à l'arrêté préfectoral existant.

3. Présentation de la demande

3.1. Le demandeur

Le demandeur est le Syndicat Mixte du Point Fort.

Forme juridique : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Siège social : lieu-dit « Hotel Bled » 50620 CAVIGNY

Siret: 255 003 063 00047

Code APE: 8411Z Administration publique générale

Dirigeant: Président, Gérard COULON

3.2. Situation de l'établissement

L'adresse du site exploité est : Lieu-dit « Hotel Bled » 50620 CAVIGNY

3.3. Activités actuelles

Le site de Cavigny comprend :

- Un centre de tri des déchets recyclables
- Une unité de méthanisation d'ordures ménagères

En activité depuis 2009, le site est autorisé à traiter 60 000 tonnes d'ordures ménagères et 12 000 tonnes de végétaux au titre des rubriques 2780-1, 2780-2, 2781-1 et 2781-2.

Pour le tri, l'autorisation est de 7000 tonnes.

3.4. Activités motivant la demande

Le SMPF souhaite diversifier ses activités en traitant des biodéchets sur son unité de méthanisation.

Cette nouvelle activité permettra au SMPF de :

- Diversifier ses ressources financières
- Garantir une production de biogaz optimale pour l'injection dans le réseau de distribution
- Répondre à une demande territoriale de la part d'industriels et de prestataires de collecte privés.

Cette prise en charge par le SMPF répond pleinement aux objectifs territoriaux de l'économie circulaire.

Le Process consiste à valoriser la matière organique des biodéchets emballés par une extraction mécanique.

Les déchets seront stockés sur une aire de stockage étanche dans l'ancien hall végétaux avec une récupération des jus.

Les déchets non emballés réceptionnés seront stockés aussi sur cette aire avant traitement. Ils seront chargés dans le process pour optimiser l'extraction des biodéchets emballés.

Description du Process:

1^{ère} zone : Apport/Zone de stockage

Les déchets seront stockés sur l'aire aménagée à cet effet.

Un regard en fond de zone sera réalisé afin de récupérer les jus. Ces derniers seront pompés et remis dans le process de méthanisation au regard de leur pouvoir méthanogène important.

Des photos de la zone se trouvent en annexe ainsi que deux vues de principe.

2^{ème} zone: Trémie alimentation

La trémie d'alimentation sert à recevoir les déchets chargés par engin pour favoriser un mélange homogène.

Les vis sans fin à l'intérieur font confluer les déchets vers un convoyeur à vis.

3^{ème} zone : Le déconditionneur

Le déconditionneur agit en perforant les emballages puis en compressant ceux-ci pour récupérer la matière organique.

Enfin un criblage s'effectue pour séparer les déchets. Dans un premier temps, une « soupe » organique est envoyée vers une cuve. Les emballages propres sont envoyés, quant à eux, vers la benne refus.

Ces refus feront l'objet d'une recherche de valorisation matière dans les prochains mois, en attendant ils rejoindront les refus de la méthanisation du process actuel vers l'enfouissement.

Selon les matières entrantes, les débits de traitement sont compris entre 2,5 et 10 tonnes/heure.

4^{ème} zone : Stockage de la matière organique

Une fois la séparation effectuée, la « soupe » organique est stockée dans une cuve étanche de 30 m³, avec un brassage automatique.

Cette soupe est prête à être injectée dans les mélangeuses, selon la fréquence déterminée.

5^{ème} zone : Traitement

La soupe organique avec un fort pouvoir méthanogène sera envoyée par Batch dans les mélangeuses. Pour assurer un mélange homogène et une siccité conforme, des déchets verts seront incorporés avec cette soupe.

Tout ce fonctionnement se fera sous contrôle commande, relié à la supervision de l'unité de méthanisation.

L'ensemble de cette ligne de déconditionnement a une emprise au sol d'environ 200 m². Le produit sortant (digestat) après méthanisation est un produit de qualité compostable. Les impuretés sont limitées et moins importantes que le digestat issu de la méthanisation OM.

En parallèle de ce porter à connaissance, le SMPF a entrepris la remise d'un dossier pour l'acceptation de l'agrément SPAN3.

Cet agrément est délivré sur des installations existantes et sera officiellement déposé après votre autorisation de développer cette nouvelle filière.

4. Origine des déchets

Les biodéchets prochainement réceptionnés sur l'unité de méthanisation de Cavigny peuvent être répartis en deux catégories.

Les biodéchets conditionnés et les biodéchets non conditionnés.

Ces derniers sont essentiellement des déchets provenant d'industries agro-alimentaires de transformation de produits légumiers. Ils sont déchargés en benne sur la zone de stockage. Pour le moment, le rayon d'approvisionnement de ce type de déchets reste départemental.

Les biodéchets conditionnés, sont soit des rebus d'industries agro-alimentaires, soit des invendus de supermarchés.

Les rebus de production, pour des causes non sanitaires sont reçus essentiellement en palettes.

Les invendus de supermarché sont réceptionnés en compacteurs ou en benne de 30m³. Le rayon de chalandise pour ces biodéchets est essentiellement départemental mais des demandes régionales sont régulièrement faites au SMPF.

Tous les déchets réceptionnés sont pesés et contrôlés au niveau de la radioactivité en entrée de site.

De plus, un D.A.C, Document d'Acceptation Commerciale, sera remis à chaque producteur, pour chaque déchet entrant.

Actuellement tous les déchets sont répertoriés avec une F.I.P, fiche d'information préalable.

Initialement le SMPF a été autorisé officieusement à incorporer des biodéchets jusqu'à 10% maximum du tonnage total traité d'OMR. A ce jour il n'est traité que 45 214 tonnes (ref.2018) par rapport au maximum autorisé.

Cette demande ne modifie en rien les capacités autorisées actuellement.

Sur l'année 2018, le SMPF a reçu 1 147 tonnes de biodéchets.

Le tableau ci-dessous indique les tonnages reçus ces quatre dernières années, volontairement limités pour respecter cet accord officieux.

2015	2016	2017	2018
1372 t	1512 t	1255 t	1147 t

5. Classement ICPE de la demande

L'arrêté actuel pourra être modifié dans l'intitulé des déchets reçus, en ajoutant les biodéchets végétaux et animaux dans les déchets autorisés à être traités sur un site. La nouvelle ligne de déconditionnement/traitement ne modifiera pas la classification du site au regard des autres rubriques de l'arrêté.

6. Risques incendie et explosion

L'étude de danger et le POI du point Fort ont mis en avant plusieurs scénarii de danger. La nouvelle installation se situant dans un bâtiment existant qui n'était pas impacté en cas d'explosion. Cette zone reste donc non exposée aux risques. Aucune zone ATEX n'est présente sur cette nouvelle installation.

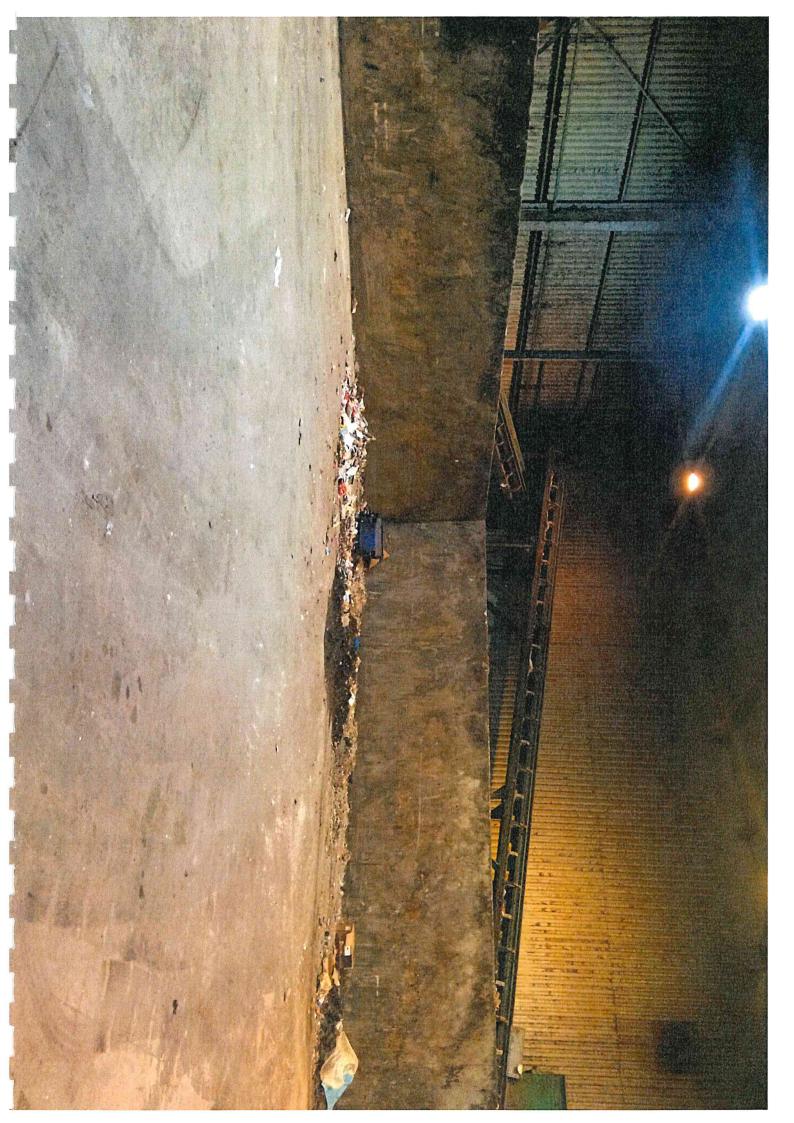
Cette activité ne constitue donc pas un accroissement du risque pour le site.

7. Plan du site - Implantation de la nouvelle activité

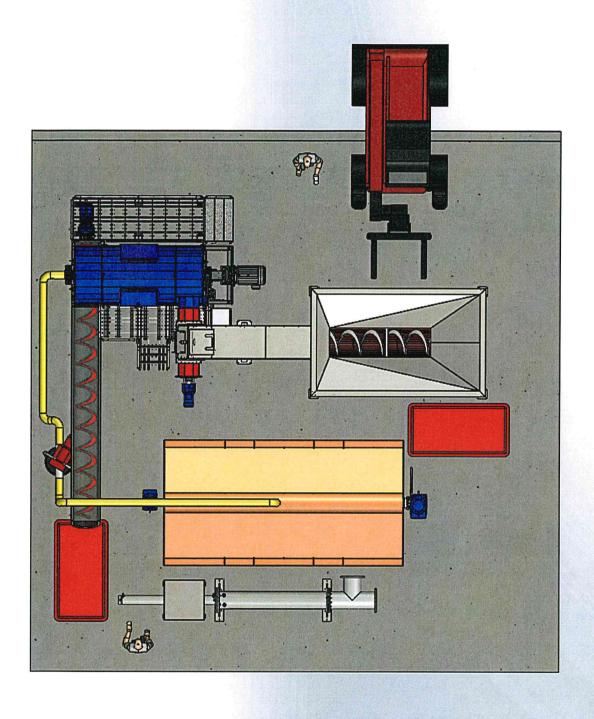
Cf. plan annexé

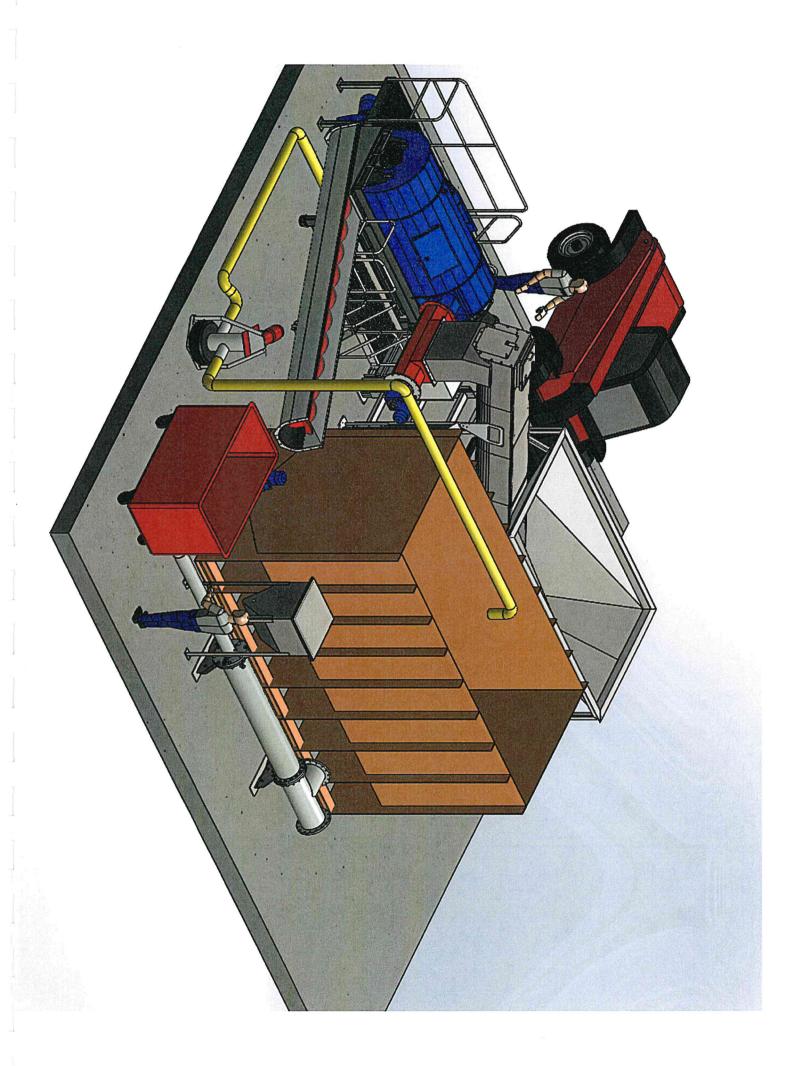


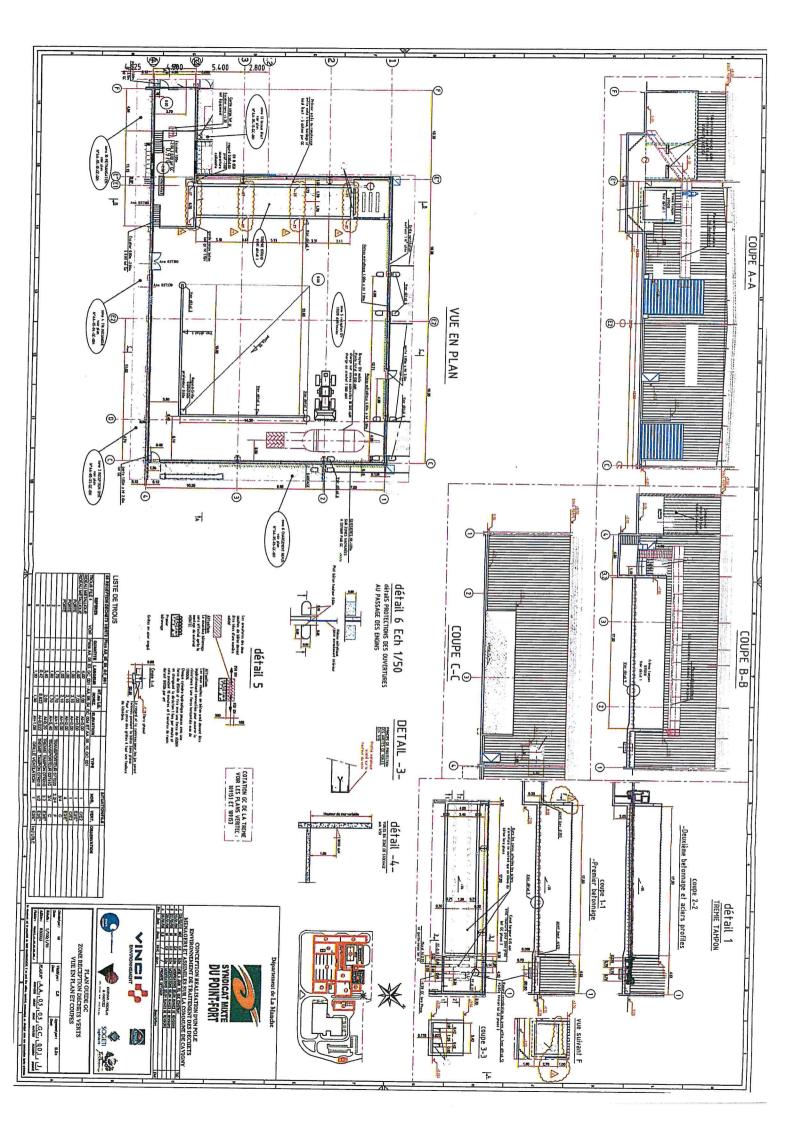


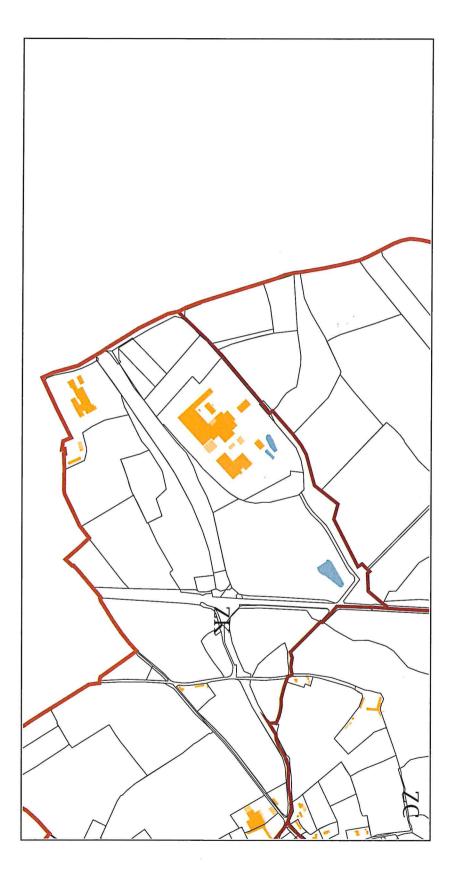












Service de la Documentation Nationale du Cadastre 82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics